

Conditions générales de vente 2023

Article 1 : Généralité

La société CHARMANT FRANCE, SARL au capital de 7 532 112 euros, dont le siège social est situé à l'adresse suivante : CHARMANT France Front Office, 12-16 rue Sarah Bernhardt à Asnières-sur-Seine – 92600. Enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 421 382 292, elle commercialise, auprès des professionnels de l'optique, des montures de lunettes, optiques ou solaires conçues et fabriquées par le groupe CHARMANT, ci-après dénommé le Vendeur.

Les présentes conditions de vente s'appliquent à toutes les ventes conclues par la société CHARMANT FRANCE avec ses clients professionnels, ci-après dénommé l'Acheteur.

Les ventes de la Société CHARMANT FRANCE sont exclusivement régies par le droit français.

Les conditions générales de vente s'appliquent dès lors qu'une commande est souscrite auprès du Vendeur ou ses représentants.

Passer une commande implique l'acceptation totale et sans réserve par le client des présentes conditions de ventes dont l'acheteur reconnaît avoir pris connaissance et accepté.

Article 2 : Définition

La commande est l'action par laquelle l'Acheteur, souscrit auprès de la société Charmant un contrat portant sur l'acquisition de montures de lunettes. Pour être valable cette commande doit répondre aux conditions de formation du contrat tel que définies à l'article 1108 du Code civil.

Le commerce de *montures optiques* entre dans le champ d'application du Code de la santé publique au titre du commerce de dispositifs médicaux, de ce fait la vente de ces produits par la société CHARMANT est réservée aux opticiens-lunetiers tels que définit à l'article L4362-1 et suivants du même code.

Le commerce de *montures solaires* n'est soumis à aucune restriction, il est ouvert à tout acheteur professionnel dans le cadre de son activité commerciale.

Article 3 : Formation et validation de la commande

La commande peut être réalisée par l'un des 4 biais suivants :

Lors du passage du délégué : la commande est transmise par le délégué à CHARMANT FRANCE SARL via l'outil informatique de prise de commande de la société. A réception de cette information par le siège social, un mail de confirmation de prise de commande est transmis à l'acheteur.

Auprès du service client : les commandes peuvent être réalisées par téléphone ou email (contact@charmant.fr) via le service clients du siège social.

Commande de réassort (EDI) : ce mode de commandes est régi par une convention spécifique mise en place en amont de la prise de commande, il permet à l'acheteur, qui a souscrit à ce service de gérer automatiquement le réassort de ses linéaires via un système informatique EDI.

Par internet : Le client peut saisir sa commande directement sur l'espace professionnel du site internet www.charmant.fr. Il est possible de demander ses codes d'accès sur contact@charmant.fr.

Les présentes CGV devront être acceptées à l'aide d'une case à cocher au moment de la validation de la commande.

L'acceptation de la commande ne comporte aucun droit d'exclusivité en faveur du client.

Il est rappelé que le délai de rétractation défini à l'article L121-16-1 du code de la consommation s'applique dès lors que le contrat est conclu hors de l'établissement, que l'objet du contrat n'entre pas dans le champ d'activité principale de l'entreprise et que le nombre de salariés de l'entreprise est inférieur ou égal à cinq.

En l'espèce, l'appartenance de l'acheteur à la catégorie des professionnels de l'optique exclut la possibilité de bénéficier d'un délai de rétractation.

CHARMANT France

Front Office | 12-16 rue Sarah Bernhardt | 92600 Asnières-sur-Seine | France | Tél. 01 49 48 92 00

contact@charmant.fr | www.charmant.fr

 Charmant Eyewear Europe |  [charmant_eyewear_europe](https://www.instagram.com/charmant_eyewear_europe) |  CHARMANT Group

SARL au capital de 7 532 112 € | SIRET: 421 382 292 00033 | TVA France: FR14 421 382 292 | RCS Nanterre | TVA Allemagne: DE 814331086

CHARMANT

Article 4 : catalogue Prix de Vente Opticien (PVO)

Le catalogue des produits commercialisés par CHARMANT FRANCE est disponible sur le site www.charmant.fr. Les prix de vente des marchandises sont valorisés HT à la date de la commande.

Le FRANCO de port est accordé à compter d'une commande d'un montant de 400 euros HT quel que soit la collection ou les produits commandés. En cas de commande inférieure à 400 euros HT, une participation aux frais de port, manutention et emballage de 8,90 euros HT sera demandée.

S'il s'agit d'une commande de SAV et de Pièces détachées, une participation aux frais de port, manutention et emballage sera appliquée pour leur expédition, soit : 2,50 euros HT pour les pièces détachées et branches et 3 euros HT pour les faces.

Article 5 : Date de Livraison et Expédition

Les dates ou délais de livraison sont donnés de bonne foi et à titre indicatif.

Les dépassements de délais de livraison ne peuvent donner lieu à retenue sur le prix de la commande, à dommages et intérêts, à annulation des commandes en cours, ni à refus de réception par l'acheteur.

Les produits de la Société CHARMANT FRANCE voyageront aux risques et périls des destinataires.

En cas d'avarie, de manquant, de vice apparent ou de non-conformité du produit livré au produit commandé, le destinataire devra faire toute constatation nécessaire et confirmera ses réserves par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception auprès du transporteur dans les huit jours qui suivent la réception des marchandises et ce conformément à l'article 105 du Code du Commerce.

Article 6 : Retours de marchandise

Tout retour de marchandise devra être préalablement autorisé par la Société CHARMANT FRANCE. En cas d'acceptation, l'acheteur recevra « un bon de retour » émis par la Société CHARMANT FRANCE ou son représentant qu'il devra joindre à l'envoi de la marchandise par La Poste ou par transporteur et à sa charge (idéalement en colis suivi).

Cette procédure exclut toute possibilité de remettre directement les marchandises à retourner au délégué commercial lors de sa visite en magasin.

Si la réclamation du Client s'avère justifiée, le retour fera l'objet d'un échange ou, en cas d'impossibilité, d'un avoir.

Les produits considérés « hors collection » depuis moins d'un an à la date du retour, pourront être repris pour une valeur égale à 50% de leur prix d'achat net de remises. Les produits sortis de collection depuis plus d'un an ne sont pas repris et, ne peuvent donner droit à un avoir.

Par ailleurs si le produit en retour n'est pas conforme, s'il est détérioré par rapport à l'état d'origine, ou s'il manque les verres de présentation, une décote supplémentaire de 20% sera alors appliquée pour sa remise en état.

Les frais et les risques du retour de la marchandise reprise avec l'accord préalable de CHARMANT FRANCE, demeurent à la charge de l'acquéreur.

Les retours devront être adressés à l'adresse suivante :

Charmant France chez URBY
13C, rue du maréchal Lefebvre
67 100 Strasbourg

Les articles vendus en promotion ne sont ni repris ni échangés et sont livrés sans étui.

Article 7 : Propriété intellectuelle (publicité-modèles-marques)

L'application des présentes conditions générales de vente ne donne au Client aucun droit de reproduction des modèles et/ou des marques et de tout autre signe distinctif comme les griffes, logos, dessins, modèles, présentoirs, publicités, posters ou autres s'y rapportant, propriété ou exclusivité de la Société CHARMANT FRANCE.

En outre, le Client s'interdit de modifier les produits ou la présentation de ceux-ci. Toute utilisation ou reproduction est soumise à une autorisation préalable et expresse du siège de CHARMANT FRANCE qui se réserve le droit de l'accepter ou de la refuser et d'en ordonner communication immédiate, sans mise en demeure préalable, et ce à tout moment et en tout endroit, à la seule initiative de la Société CHARMANT FRANCE.

CHARMANT France

Front Office | 12-16 rue Sarah Bernhardt | 92600 Asnières-sur-Seine | France | Tél. 01 49 48 92 00

contact@charmant.fr | www.charmant.fr

 Charmant Eyewear Europe |  charmant_eyewear_europe |  CHARMANT Group

SARL au capital de 7 532 112 € | SIRET: 421 382 292 00033 | TVA France: FR14 421 382 292 | RCS Nanterre | TVA Allemagne: DE 814331086

CHARMANT

Article 8 : Relations avec les Centrales d'opticiens et/ou Groupements

En cas d'adhésion par l'acheteur à une Centrale d'opticien ou à un Groupement, ces derniers agiront en qualité de commissionnaires mandatés par l'acheteur pour négocier les conditions particulières liées au contrat de vente.

En cette qualité, la Centrale ou le Groupement resteront responsables du règlement à bonne date des factures. Si les conditions particulières liées au contrat prévoient que la Centrale ou le Groupement se portent du croire de ses adhérents, le groupement se substituera à l'acheteur en cas de défaillance de ce dernier, dans le cas contraire l'acheteur restera redevable du paiement de ses factures.

Article 9 : Conditions facturation et de règlement.

Toute commande, y compris les commandes de SAV et les commandes d'ordonnance dite « sous-condition », feront l'objet d'une facture. En cas de remboursement dans le cadre des présentes CGV, l'avoir sera établi à réception de la marchandise dans les conditions énoncées à l'article 11.

L'activité commerciale de la Société CHARMANT FRANCE est majoritairement réalisée auprès des professionnels de l'optique, ces derniers sont divisés en territoires et catégories pour les présentes CGV :

Pour la France, les opticiens sont divisés en 2 catégories :

les opticiens adhérents à une centrale d'achat ou un Groupement, ci-après dénommés les Clients Adhérents
et les opticiens n'ayant pas adhéré à une Centrale ou un groupement, ci-après dénommés les Clients Indépendants

Les Clients Adhérents

Les factures dématérialisées seront émises au format EDI en fin de mois pour l'ensemble des opérations livrées dans le mois, conformément aux conditions définies par la DGFIP concernant le différé général de facturation, à l'exception des clients domiciliés dans les DOM-TOM pour lesquels la facture sera transmise à l'expédition.

Le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues sont décrites dans les accords commerciaux pour chaque centrale d'achat ou groupement et se rapportent à l'article 8 de ces CGV.

Clients indépendants :

Soit la facture est émise au moment de la passation de la commande. Les produits sont expédiés à la réception du règlement.

Le règlement à la commande ne donnera pas lieu à escompte.

Des conditions plus favorables pourront être négociées ultérieurement, dans le cadre d'une relation pérenne avec la société CHARMANT FRANCE.

Soit, en fonction des accords pris, les factures dématérialisées seront émises au format EDI en fin de mois pour l'ensemble des opérations livrées dans le mois, conformément aux conditions définies par la DGFIP concernant le différé général de facturation

Le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser quarante-cinq jours fin de mois ou soixante jours à compter de la date d'émission de la facture. Un escompte de 1% sera accordé pour tout paiement intervenant sous 10 jours à compter de la date d'émission de la facture, au-delà de ce délai, le règlement ne donnera droit à aucun escompte.

Pour la Suisse et la Belgique, les opticiens sont réputés indépendants. Une facture sera émise au moment de la passation de la commande et jointe à l'envoi des marchandises. Le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser 30 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture. Un escompte de 1% sera accordé pour tout paiement intervenant sous 10 jours à compter de la date d'émission de la facture, au-delà de ce délai, le règlement ne donnera droit à aucun escompte.

En cas de non-paiement à l'échéance, les intérêts de retard exigibles dès le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture seront calculés sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement visée à l'article D441-5 du Code de Commerce, fixé à 40 euros par facture sera applicable.

En outre, la société CHARMANT FRANCE pourra alors suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Article 10 : Force majeure

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations de la société CHARMANT FRANCE. Est défini comme un cas de force majeure, tout événement indépendant de la volonté de la société CHARMANT FRANCE et faisant obstacle à son bon fonctionnement normal au stade de la fabrication ou de l'expédition des montures. Constituent notamment des cas de force majeure les

CHARMANT France

Front Office | 12-16 rue Sarah Bernhardt | 92600 Asnières-sur-Seine | France | Tél. 01 49 48 92 00

contact@charmant.fr | www.charmant.fr

 Charmant Eyewear Europe |  charmant_eyewear_europe |  CHARMANT Group

SARL au capital de 7 532 112 € | SIRET: 421 382 292 00033 | TVA France: FR14 421 382 292 | RCS Nanterre | TVA Allemagne: DE 814331086

grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de la société CHARMANT FRANCE ou celle d'un de ses fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées.

Article 11 : Réserve de propriété et transfert de risques.

La société CHARMANT FRANCE conserve la propriété des produits livrés jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et intérêts ; la remise de traite ou tout autre titre créant une obligation de payer ne constitue pas un paiement.

Le transfert des risques de la Société CHARMANT FRANCE au Client s'opérera dès la livraison.

Il est expressément interdit au Client de donner les montures en garantie de paiement à un tiers. En cas de saisie opérée par des tiers sur ces produits, le Client est tenu d'en informer aussitôt la Société CHARMANT FRANCE.

A défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, la Société CHARMANT FRANCE pourra reprendre les produits et la vente sera résolue de plein droit si bon lui semble. Le Client restera redevable des montures vendues entre date de livraison et la date de reprise des produits.

Article 12 : Garantie SAV.

La Société CHARMANT FRANCE garantit les produits contre tout dommage causé aux montures **dans des conditions normales d'utilisation**, pendant 3 ans, pour les montures optiques et 18 mois pour les montures solaires, à partir de la date de vente à l'opticien.

Toute réclamation devra être faite par écrit par l'acheteur dans les délais mentionnés ci-dessus et être dûment documentée. Cette garantie est strictement limitée à la réparation ou au remplacement des produits et ne couvre pas l'usure normale.

Seuls les défauts constatés et reconnus d'un commun accord entre la Société CHARMANT FRANCE et le Client pourront donner droit au remplacement gratuit des produits défectueux.

Au-delà de cette date et dans la limite de nos stocks, tout échange (montures complètes) ou fournitures de pièces détachées (face, branches ...) seront facturés au tarif catalogue PVO actualisé.

Tous les courriers et envois de pièces défectueuses devront être adressés au centre logistique de CHARMANT :

CHARMANT France SAV
Industriestrasse, 1
IndustriePark Willstätt/C110
77731 Willstätt, BW - Germany

La société CHARMANT FRANCE propose aussi un service de SAV simplifié sur son site internet qui ne nécessite pas de retour des pièces défectueuses. Les présentes CGV devront être acceptées à l'aide d'une case à cocher au moment de la validation de la commande SAV.

Les produits vendus en solde ou sur notre site, onglet « promos » ne sont pas couverts par la Garantie SAV de CHARMANT FRANCE

Article 13 : Résiliation

La Société CHARMANT FRANCE se réserve le droit de résilier toute commande de l'Acheteur avec effet immédiat et sans notification préalable en cas de violation du contrat ou des présentes Conditions Générales par l'Acheteur.

Article 14 : Attribution de compétence, loi applicable

Pour tout litige relatif à l'application des Conditions Générales et Particulières de Vente, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, seul sera compétent le Tribunal de Commerce de Nanterre (Hauts de Seine). Toute commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur aux présentes Conditions Générales de Vente.

Toute dérogation aux présentes conditions générales de vente est subordonnée à l'accord exprès de la Société CHARMANT FRANCE donné par écrit, au plus tard lors de l'acceptation de la commande. Toute dérogation ainsi acceptée n'est applicable qu'à la vente en cause, le Client ne pouvant s'en prévaloir pour d'autres ventes.

CHARMANT France

Front Office | 12-16 rue Sarah Bernhardt | 92600 Asnières-sur-Seine | France | Tél. 01 49 48 92 00

contact@charmant.fr | www.charmant.fr

 Charmant Eyewear Europe |  charmant_eyewear_europe |  CHARMANT Group

SARL au capital de 7 532 112 € | SIRET: 421 382 292 00033 | TVA France: FR14 421 382 292 | RCS Nanterre | TVA Allemagne: DE 814331086